

Foix, le 3 décembre 2021

Les premières modalités et le calendrier prévisionnel pour les prochaines élections professionnelles de fin 2022 se mettent en place :

Calendrier des opérations électorales 2022

Jeudi 20 octobre : Date limite de dépôt des listes

Lundi 31 octobre : Affichage des listes dans les locaux de l'administration

Affichage des listes d'électeurs

Mercredi 16 novembre : Mise en ligne des candidatures et des professions de foi

Transmission dématérialisée d'une notice d'information et des moyens d'authentification permettant de participer au scrutin

Du 1er décembre 7h00 au 8 Décembre 16h00 (heure de Paris) : Scrutin ouvert

Les modalités du vote électronique

Le vote électronique est non seulement renouvelé dans notre ministère mais généralisé à tous les agents publics depuis la publication de la loi du 6 août 2019.

La procédure est modifiée par rapport aux scrutins de 2018. Elle peut s'assimiler sur bien des étapes aux opérations de règlements de certaines factures par internet (électricité ou gaz par exemple), avec la nécessité d'une double authentification.

Les principales étapes pour l'authentification :

- Réception d'un mail sur son adresse professionnelle contenant un lien unique permettant de récupérer son identifiant sur le site de l'ENSAP,
- Création d'un mot de passe puis le confirmer,
- Mentionner un numéro de téléphone ou adresse mail pour recevoir le code de validation des scrutins.

./..

Les principales étapes pour le vote :

- Aller sur le site www.Elections-professionnelles-2022.economie.gouv.fr (*adresse à confirmer*),
- Saisir son identifiant et son mot de passe,
- Réception sur le téléphone portable ou la boîte mail désigné précédemment du mot de passage à usage unique (OTP) de connexion pour chaque scrutin,
- Consultation liste de candidats, professions de foi et Vote.

Des modalités de vote pour des populations particulières seront mises en place : agents sans accès à l'ENSAP, agents sans accès à la messagerie professionnelle et absents du lieu de travail, agents sans mail et sans accès à l'ENSAP, agents en détachement en collectivité...

Des bureaux de votes dédiés seront mis à la disposition des agents ne disposant pas de poste informatique. La concertation directionnelle en déterminera les implantations.

Moment important de la démocratie sociale, les élections professionnelles nécessitent un important travail de préparation puis de communication.

Les changements incessants dans la réglementation ne le facilitent pas. Après l'instauration du vote électronique en 2018, le scrutin de décembre 2022 sera innovant avec la constitution de nouvelles instances aux compétences modifiées.

Les mois à venir permettront de finaliser l'ensemble du processus électoral au niveau ministériel, avant sa déclinaison directionnelle, nationale et locale.

Dans cette phase de préparation, *FO Finances* et ses syndicats nationaux ont pour objectif de permettre à chaque agent d'exprimer son choix électoral par une procédure simple et sécurisée.

